

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [അക്കാദമിക്] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/14/511

Rédigé par  
Christophe Pérales

Téléphone  
01 81 69 18 17

Courriel  
christophe.perales@bulac.fr

Date  
14 novembre 2014

## COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 13 juin 2014

### Participants présents

#### Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB

Véronique BÉRANGER

Michele BERNARDINI

Étienne BOISSERIE

Chantal CHANSON-JABEUR

Membres de droit

Marie-Lise TSAGOURIA

#### Invités

Alexandre ASANOVIC

Joëlle GARCIA

Aboubakr CHRAÏBI

Leyla DAKHLI

Thomas DE BRUIJN

Redouane DJAMOURI

Marie-Élizabeth DUCREUX

Henri LAURENS

Jean-Luc RACINE

Thomas TABERY

Michèle THERRIEN

Gérard TOFFIN

### Participants excusés

#### Membres du conseil scientifique

Alain BLUM

Pierre BOILLEY

Membres de droit

François-Joseph RUGGIU

#### Invités

Fanny MION-MOUTON

Damien CHAUSSENDE

Ève FEUILLEBOIS

François LAGIRARDE

Prochaine réunion le

28 novembre 2014 à 9h30

Lieu et Adresse

BULAC - Salle du conseil

65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

### Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2013
2. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA GESTION DES FONDS DE LA BULAC
3. PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE 2014-2015
4. PARTICIPATION AUX PROJETS ISTEEX ET COLLEX
5. CONVENTIONS
6. GESTION DU SUCCÈS : PRÉSENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION
7. QUESTIONS DIVERSES

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2013

---

Jean-Luc Racine souhaite la bienvenue aux membres présents du conseil et leur fait part :

- de la nouvelle dénomination réglementaire désignant l'instance décisionnelle des GIP : l'on parle désormais d'assemblée générale et non plus de conseil d'administration, les fonctions, la composition et le mode de fonctionnement de l'instance demeurant par ailleurs sans changements ;
- suite à cette modification réglementaire, de l'élection de François-Joseph Ruggiu comme Président de l'assemblée générale de la BULAC, lequel n'a malheureusement pas pu se rendre disponible pour cette séance du conseil scientifique, ce dont il prie les membres de l'excuser ;
- de la reconduction par l'assemblée générale, au poste de Directeur du GIP, de Marie-Lise Tsaouria.

Pour Jean-Luc Racine, la BULAC, désormais stabilisée dans son fonctionnement courant tant en interne qu'en termes d'offre de services, entre dans une nouvelle phase de son existence, non moins importante, et qui réclamera un investissement tout aussi affirmé que par le passé des instances du GIP, conseil scientifique et assemblée générale.

Jean-Luc Racine demande aux membres présents du conseil s'ils ont des modifications à apporter à la proposition de compte rendu du précédent conseil scientifique.

Marie-Élizabeth Ducreux relève une erreur p. 6 dans la restitution de ses propos : lorsqu'elle évoquait la possibilité, pour les étudiants à partir du M1, de réserver des places de lecture, elle se référait à l'exemple de la *Staatsbibliothek zu Berlin*, et non à la *Bayerische Staatsbibliothek* comme noté dans la proposition de compte-rendu.

Dominique Akhoun-Schwarb précise quant à elle que p. 6 également, sa question portait non pas sur la mise à disposition d'*ebooks*, mais de parties ou d'extraits numérisés d'ouvrages.

*Sous réserve de l'intégration dans sa version finale des demandes de corrections émises, la proposition de compte-rendu du conseil scientifique du 6 décembre 2013 est approuvée à l'unanimité.*

## 2. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA GESTION DES FONDS DE LA BULAC

---

Alexandre Asanovic, responsable du Pôle collections de la BULAC, présente la note adressée aux membres du conseil en vue de la réunion du jour, en insistant sur les points suivants :

- la nécessité pour la BULAC, du fait de la variété des compétences linguistiques réclamées par ses collections, de recourir à des emplois contractuels, avec des statuts variables (CDI, CDD, contrats étudiants, contrats sur postes vacants) ;
- la distinction entre fonctions de chargé de collections (acquisitions courantes, dons, fonds en attente de traitement, conversion rétrospective des catalogues : il peut s'agir de titulaires ou de contractuels) et fonctions de chargé de traitement documentaire (dons, fonds en attente de traitement et/ou conversion rétrospective des catalogues : il s'agit toujours de personnels contractuels) ;
- l'intérêt de croiser objectifs de politique documentaire (selon les aires géolinguistiques, le besoin d'entretien des collections peut être permanent ou intermittent) et plafond des emplois fixé par la tutelle afin de programmer de façon pluriannuelle à la fois le traitement des collections et le recrutement des emplois, même si la BULAC se doit de rester opportuniste dans ses recrutements en fonction des profils particuliers qui se présentent (candidats dotés d'une double compétence linguistique par exemple) ;
- les critères à prendre en compte dans l'établissement de ce plan pluriannuel de recrutement et de traitement des différentes aires géolinguistiques : nombre d'étudiants

franciliens inscrits dans le domaine, activité des équipes de recherche franciliennes concernées, production éditoriale du secteur et/ou entrées de dons importants, carte documentaire des bibliothèques orientalistes franciliennes, domaines d'excellence historiques de la BULAC, profils des candidats aux postes proposés par le Pôle collections de la bibliothèque ;

- la typologie des fonds présents à la BULAC : double noyau historique (arabe, persan, ottoman et turc d'un côté, domaines hellénique et arménien de l'autre), fonds volumineux généralement collectés à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (chinois, coréen, japonais, russe, domaine africain), autres fonds (nécessitant un entretien plus intermittent).

La programmation pluriannuelle des recrutements est détaillée dans la note par grandes zones correspondant aux trois équipes du Pôle collections (EBCO<sup>1</sup>, Asie, AMOMAC<sup>2</sup>), et par domaines géolinguistiques. Concernant le tibétain, Alexandre Asanovic précise que le contrat actuel courra jusqu'au 31/07/2014 au lieu du 30/06/2014 comme indiqué dans la note.

Jean-Luc Racine remercie pour cette vue à la fois détaillée et complète de l'organisation intime du Pôle collections de la BULAC et des stratégies documentaire et de recrutement déployées qui ne consistent pas, ainsi que cela transparaît clairement, en une gestion de la pénurie, mais en un ajustement des moyens au mieux des besoins, relativement à l'importance, déterminées par le croisement de plusieurs critères, des différents domaines géolinguistiques couverts par la bibliothèque. Il invite les membres du conseil à émettre questions et remarques.

Redouane Djamouri souhaite savoir si la dénomination de « titulaires » employée dans la note désigne nécessairement des agents de la Fonction publique.

Marie-Lise Tsagouria le lui confirme et précise que celle de « personnel permanent » regroupe à la fois les agents en CDI et les fonctionnaires.

Redouane Djamouri souhaite en outre connaître les modalités de recrutement des différentes catégories d'agents.

Marie-Lise Tsagouria indique que le recrutement des titulaires prend place dans le cadre du mouvement annuel de la filière bibliothèques (vu les profils très spécifiques dont a besoin la BULAC, il est rare qu'il faille procéder à des classements en CAPN<sup>3</sup>). En ce qui concerne les agents contractuels, après publication des postes et réception des candidatures, l'examen des dossiers (CV et, souvent, lettre de recommandation des équipes de recherche) et les entretiens sont conduits collégalement par la direction et l'encadrement de la BULAC : à côté des compétences linguistiques, qui généralement correspondent aux besoins, une attention particulière est portée à l'évaluation de la capacité des candidats à acquérir les compétences bibliothéconomiques nécessaires. Les métiers de la documentation sont en effet des métiers à composante scientifique mais aussi technique, ce qui échappe souvent aux postulants.

Michele Bernardini souhaite recevoir confirmation qu'il a bien compris ce qui vient d'être énoncé : est-ce à dire que généralement les candidats contractuels n'ont pas de bagage bibliothéconomique ?

Marie-Lise Tsagouria confirme qu'en effet, généralement, les candidats contractuels n'ont pas de compétences affirmées en bibliothéconomie, même si certains d'entre eux peuvent mettre en avant un vernis de connaissances ou au moins une claire représentation, déromantisée, du métier.

Jean-Luc Racine est intéressé de connaître sur cette question ce qu'il en est à l'étranger.

---

1 Europe balkanique, centrale et orientale.

2 Afrique, Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale.

3 Commission administrative paritaire nationale.

Michele Bernardini indique qu'en Italie, les candidats intéressés par un emploi en bibliothèque suivent généralement au préalable une formation de 2 à 4 semaines au catalogage, ce qui permet de recruter des personnes dotées d'une formation technique minimale.

Marie-Lise Tsagouria rapproche ce témoignage de la situation française, où existe un excellent système de formation continue, mais post-recrutement.

Thomas de Bruijn indique pour sa part qu'aux Pays-Bas, l'accès aux fonctions de bibliothécaire implique nécessairement la maîtrise d'une double compétence, scientifique et technique, et que les recrutements sont conduits en collaboration étroite avec les chercheurs.

Marie-Lise Tsagouria confirme que sur le type de poste dont il est question ici, cette bivalence est également de mise en France.

Concernant la note présentée par Alexandre Asanovic, Jean-Luc Racine dit ne pas comprendre que seule des acquisitions en français soient réalisées pour le domaine hindi.

Marie-Lise Tsagouria précise que dans le domaine indien, seul l'entretien des fonds en français est réalisé de manière permanente, et que les acquisitions en hindi s'inscrivent dans le cadre d'un entretien plus intermittent.

Thomas de Bruijn suggère que pour pallier les difficultés liées à cette situation, la BULAC s'appuie sur les chercheurs indianistes en attendant le recrutement d'un bibliothécaire en CDD, ne serait-ce que parce qu'il est important, pour garantir un bon approvisionnement par les petits éditeurs, d'entretenir des relations suivies avec eux.

Alexandre Asanovic rappelle que la mise en œuvre française de la réglementation communautaire relative aux marchés publics ne permet pas en France, dans les faits, de recourir à de petits fournisseurs.

Marie-Élizabeth Ducreux pointe le risque que les étudiants indianistes ne régressent par manque de pratique de la langue et pose la question des lacunes documentaires créées par un entretien intermittent des fonds.

Alexandre Asanovic reconnaît que les lacunes sont inévitables quand l'entretien d'un fonds est intermittent : ce mode de traitement des collections correspond à un impératif de gestion mais en effet, il ne constitue jamais une situation souhaitable.

Véronique Béranger indique que la BnF connaît les mêmes impératifs, même si dans son cas, les CDD concernés vont au-delà de 2 ans. Pour ce qui est de la couverture francilienne des fonds consacrés aux études aréales, elle souhaite que les analyses conduites il y a deux ans pour articuler le travail entre la BULAC et la BnF soient mises à jour et éventuellement reconsidérées, du fait de départs en retraite non remplacés à la BnF, ce qui a conduit à ne plus y couvrir certains domaines (par exemple, l'ukrainien).

Jean-Luc Racine rappelle qu'il existe depuis longtemps le projet, sans cesse repoussé, d'un institut culturel indien à Paris. Peut-être le caractère nationaliste du gouvernement indien actuel conduira-t-il à la reprise d'une politique culturelle extérieure plus dynamique (mais pour les mêmes raisons, il peut y avoir alors à craindre une sélection orientée des documents présentés dans les bibliothèques de ces instituts).

Gérard Toffin informe le conseil que le Centre d'études himalayennes souhaite faire dépôt à la BULAC de son fonds historique ancien (népali, néwari, presse en langue anglaise), déjà catalogué : ces collections n'ont en effet pas vocation à rejoindre le Campus Condorcet.

Marie-Lise Tsagouria se déclare prête à examiner cette demande de dépôt avec beaucoup d'intérêt dès que des précisions lui seront transmises concernant le métrage linéaire.

Thomas Tabery indique qu'à la *Bayerische Staatsbibliothek*, la situation est identique à celle de la BULAC et de la BnF : il n'y a pas assez de personnel pour couvrir en permanence tous les domaines linguistiques présents dans les collections orientalistes. Aussi existe-t-il un plan de recrutement

pluriannuel semblable à celui présenté par Alexandre Asanovic, plan qu'il n'est pas toujours aisé de mettre en œuvre du fait de la difficulté à recruter des personnels possédant les compétences linguistiques recherchées.

Marie-Lise Tsagouria souligne que les principes qui fondent cette programmation de la gestion des fonds et des personnels spécialisés en langues, s'ils ne permettent pas d'étendre les domaines géolinguistiques couverts par la BULAC, permettent du moins de ne pas en réduire le champ et de développer l'existant dans des conditions correctes, à défaut d'être totalement satisfaisantes.

Michele Bernardini précise que pour sa part *l'Orientale* dispose de moins de personnel spécialisé en langues, d'où des attributions de zones géolinguistiques plus larges (un seul spécialiste par exemple pour tout le Moyen-Orient). Le découpage en œuvre à la BULAC est plus fin, mais par là même plus exigeant en personnel.

Dominique Akhoun-Schwarb rejoint le constat de Thomas Tabery : à la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies (SOAS)*, comme à la BULAC et à la BnF, il n'y a pas en permanence un spécialiste pour chaque domaine géolinguistique et cette situation a actuellement tendance à s'aggraver. On assiste en effet à une déspecialisation des profils de poste proposés, avec la tendance à affecter une seule personne à des domaines géolinguistiques de plus en plus étendus. Vu de Grande-Bretagne, où les coupes budgétaires ont été massives dans les bibliothèques, la situation de la BULAC semble très enviable. Dominique Akhoun-Schwarb indique en outre avoir eu l'occasion d'échanger récemment sur ces questions de couverture linguistique et de recrutement avec une collègue de l'université McGill, qui lui confirmait observer dans son établissement la même tendance qu'à la *SOAS*. Cette évolution internationale suscite de nombreuses interrogations de par le monde dans le réseau professionnel des bibliothécaires orientalistes. Quel avenir pour les profils de spécialistes en langues orientales ? Si de moins en moins de débouchés leur sont offerts en bibliothèque, la collaboration des institutions d'enseignement et de recherche spécialisées dans les études aréales avec les écoles de bibliothéconomie perd progressivement de son intérêt et de son sens.

Marie-Lise Tsagouria souligne que si la situation de la BULAC semble parfois plus enviable qu'ailleurs, elle est cependant loin d'être idéale : la gestion tournante qu'a présenté Alexandre Asanovic concerne 5 à 6 postes seulement, ce qui est insuffisant pour couvrir de manière tout à fait satisfaisante les besoins existants, même en se limitant à un traitement intermittent des fonds concernés.

Jean-Luc Racine tire du tour de table précédent le constat que la France se distingue par une certaine flexibilité de gestion, ce qui n'est pas commun. Il s'inquiète toutefois du manque d'appétence des bibliothécaires pour les études aréales.

Pour Dominique Akhoun-Schwarb, il ne s'agit pas vraiment d'un problème d'appétence, mais plutôt de débouchés, du moins dans les pays occidentaux, car des débouchés apparaissent dans les pays autochtones, débouchés parfois même importants dans certains pays émergents comme le Qatar. À l'heure actuelle, c'est probablement en Europe que la situation est la plus inquiétante.

Jean-Luc Racine pense qu'une réflexion sur ces questions est à mener au niveau européen, tout en conduisant une veille sur l'évolution de la situation, à cet égard, dans les pays émergents.

Dominique Akhoun-Schwarb pointe en complément de ses propos la question des modalités de recrutement : par exemple, quand elle a voulu passer il y a quelques années le concours de conservateur des bibliothèques en France, l'arabe n'était pas proposé aux épreuves de langues.

Pour faire écho à la réflexion de Jean-Luc Racine, Thomas de Bruijn informe le conseil qu'il avait ouï dire il y a quelques années qu'une réflexion sur ces questions avait été mise au programme de travail de la LERU<sup>4</sup>. Malheureusement, depuis, pas de nouvelles... Peut-être faudrait-il relancer les choses ?

---

4 *League of European Research Universities.*

### 3. PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE 2014-2015

---

Marie-Lise Tsagouria présente Joëlle Garcia, qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier Mélanie Le Torrec en tant que responsable de la Mission action culturelle (MAC).

Joëlle Garcia présente succinctement la note qu'elle a préparée pour le conseil : depuis son ouverture, la BULAC propose une programmation culturelle, organisée chaque année autour d'un « fil rouge » différent : « La fin des frontières ? » pour la saison 2011-2012, « La contestation du pouvoir » pour la saison 2012-2013, « Littératures en mouvement : éditer, dévoiler, traduire l'espace littéraire mondial » pour la saison 2013-2014. Cette programmation a d'abord bénéficié de l'effet d'entraînement créé par l'ouverture du Pôle des langues et civilisations, mais progressivement, cette dynamique s'est affaiblie. Il est donc temps de dresser un bilan de ces trois premières années de programmation et, dans le respect des objectifs de la charte de l'action culturelle votée par le conseil scientifique en 2011, de proposer de nouvelles orientations de programmation, qui, tout en capitalisant sur l'existant, infléchissent l'offre afin de reconquérir les publics et d'en gagner de nouveaux.

Trois constats permettent d'orienter le travail de la MAC dans les années à venir :

- l'action culturelle de la BULAC manque de visibilité, dans un paysage parisien où l'offre culturelle proposée dans une perspective aréale s'est beaucoup développée ces dernières années ;
- les publics apprécient avant tout l'interactivité : la structuration de la saison entre des manifestations favorisant l'échange (« rencontres ») et d'autres qui y sont moins systématiquement propices (« conférences ») est probablement à revoir, sans rien perdre de l'exigence intellectuelle qui a toujours été celle de la bibliothèque ;
- les questions d'actualité constituent un angle particulièrement efficace pour attirer vers les sujets de la BULAC des publics qui sans cela n'auraient pas eu l'idée de pousser les portes du Pôle des langues et civilisations. Mais la formule actuelle de structuration de la saison culturelle manque de la souplesse nécessaire pour introduire en cours d'année des manifestations initialement non prévues.

De ce triple constat, découle la proposition de réorganiser la programmation culturelle de la BULAC selon 3 fils rouges pluriannuels entrelacés, que détaille la note remise au conseil scientifique :

- « À la table du traducteur »
- « Un autre regard sur le monde »
- « Prendre la parole ».

Le retour sur plusieurs années de ces thématiques déclinables sous de multiples facettes doit permettre de faciliter l'identification de l'offre culturelle de la bibliothèque et d'asseoir son identité très spécifique dans le paysage francilien. Cette structuration permet par ailleurs une souplesse accrue dans la programmation et offre l'opportunité à la fois d'insérer à la volée des événements en réaction à l'actualité géopolitique mondiale comme de jouer sur le format des manifestations, afin de toucher une audience plus diverse : le public-cible reste prioritairement celui des étudiants, enseignants et chercheurs spécialisés dans les études aréales, mais le public de proximité du quartier et le grand public curieux ou érudit peuvent également être visés selon le format adopté.

Par ailleurs, pour le montage de la programmation des saisons, au-delà d'une mobilisation accrue des personnels de la BULAC sous la forme de groupes de travail, la Mission action culturelle souhaite œuvrer davantage en partenariat, non seulement avec les institutions composant le GIP BULAC (collaboration en cours par exemple avec les Presses de l'EHESS, implication des bibliothèques associées à la BULAC), mais également avec d'autres institutions culturelles parisiennes (comme le Théâtre 13, mais aussi des acteurs plus éloignés) ainsi qu'avec les grands

médias culturels (France Culture Plus, entre autres). Au-delà de l'enrichissement de la programmation attendu de ces collaborations diverses, il s'agit aussi de démultiplier l'audience des manifestations de la BULAC en s'appuyant sur les réseaux de diffusion formels et informels des différents partenaires impliqués.

Enfin, la Mission action culturelle souhaite mieux valoriser les captations (pour l'heure uniquement sonores : l'évolution vers des captations audiovisuelles est à instruire) des manifestations organisées par la bibliothèque : ces supports en ligne constituent en effet tout à la fois un matériau pédagogique voire scientifique de premier ordre et un outil promotionnel et de communication potentiellement porteur d'une importante « viralité », pourvu qu'on tire tout le parti offert par les possibilités de référencement des médias culturels comme France Culture Plus et, au-delà, des moteurs de recherche du web mêmes.

Jean-Luc Racine remercie Joëlle Garcia pour sa note et sa présentation stimulantes. En ce qui le concerne, elles ont fait surgir dans son esprit deux interrogations. La première a trait aux manifestations les plus ciblées de la programmation, par exemple la conférence annoncée pour octobre sur le quechua et le guarani. Pour ce type d'événement, la Mission action culturelle prévoit-elle une communication plus spécifique, plus ciblée ?

Joëlle Garcia acquiesce : la direction de la BULAC a procédé en janvier dernier à la réunion dans un même espace de travail des trois structures de mission de la bibliothèque (Mission action culturelle - MAC, Mission communication externe - MCE, Mission coordination enseignement recherche - MCER). Il en résulte différentes synergies favorables à l'action des trois chargées de mission. Par exemple, l'alliance du réseautage conduit par la MAC, des cartographies des enseignements et structures de recherche réalisées par la MCER et des *mailing lists* profilées de la MCE permet d'accroître sensiblement l'efficacité et l'impact des actions de communication dont peut bénéficier la programmation culturelle. Par ailleurs, la MAC conduit sur le moyen terme un travail visant à constituer un « fond de salle » qui viendrait toujours ou presque, quelle que soit la manifestation proposée.

La deuxième interrogation de Jean-Luc Racine concerne le traitement des sujets d'actualité dans la programmation culturelle : en termes de rayonnement de l'institution, cet objectif n'implique-t-il pas de tenir compte de la temporalité particulière de la BULAC ? Par exemple, si l'on imaginait aujourd'hui un événement en rebond aux événements en Ukraine, plutôt qu'une présentation de la situation géopolitique actuelle du pays, ne faudrait-il pas plutôt privilégier un exposé du substrat historique ayant conduit à cette situation ? Qu'en est-il de la capacité réelle de la BULAC à organiser deux à trois fois par an des manifestations sur des « points chauds » de l'actualité, mais traités dans une perspective de temps long (mise à jour des substrats sociologique, historique, etc. des situations présentées) ?

Joëlle Garcia souscrit aux orientations définies par Jean-Luc Racine : il ne s'agit pas d'effectuer un traitement d'actualité sur un mode journalistique (même si l'on peut imaginer que des journalistes spécialisés interviennent) mais de s'inscrire dans un temps long tel que l'a très bien défini le Président du conseil. Cet angle lui paraît praticable à deux conditions : d'une part prévoir dès le début de l'année des temps susceptibles d'accueillir ce type de manifestation (ce qui suppose de réserver l'auditorium en ce sens) ; d'autre part, ce qui est plus déterminant mais constitue un travail de fond à conduire au fil du temps, constituer sur toutes les aires couvertes par la BULAC un réseau de spécialistes d'horizons divers sur lesquels s'appuyer pour des interventions au pied levé.

Avant de céder la parole aux autres membres du conseil, Jean-Luc Racine exprime son sentiment qu'à l'auto-présentation faite au Salon du livre de Sciences humaines en 2012, peu après son lancement, France Culture Plus semblait porter l'ambition d'être plus qu'un web média étudiant, pour reprendre la définition de la note de Joëlle Garcia. Il préconise que des contacts soient pris avec les initiateurs du projet pour examiner la possibilité de collaborations au-delà du niveau enseignement.

Aboubakr Chraïbi souhaite savoir si la MAC a des contacts avec les responsables d'action culturelle d'autres établissements.

Joëlle Garcia indique que la place faite à l'action culturelle est très variable d'une BU à l'autre, en fonction des moyens alloués à ce type d'action, mais qu'elle est généralement peu développée. Au niveau des universités, les structures en charge de l'action culturelle sont en revanche plus importantes que ce dont dispose la BULAC ; s'appuyant beaucoup sur les associations étudiantes, elles constituent un relais d'information très précieux que la MAC s'efforce de cultiver via une action de renvois croisés d'informations et de supports promotionnels (affiches, etc.).

Aboubakr Chraïbi précise sa question, laquelle portait plutôt sur l'articulation entre le service d'action culturelle de l'INALCO et celui de la BULAC.

Joëlle Garcia reconnaît que pour l'heure la collaboration entre les deux institutions se résume essentiellement au partage des espaces du Pôle des langues et civilisations dédiés à l'action culturelle (galerie et auditorium), même si des collaborations plus poussées ont pu ponctuellement prendre forme, à l'occasion de certaines manifestations organisées par l'un ou l'autre des partenaires. Toutefois, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur de la communication, la stratégie de l'INALCO en matière d'action culturelle (jusqu'ici essentiellement tournée vers la valorisation des initiatives enseignantes et, surtout, étudiantes) est en cours de redéfinition et de structuration, ce qui permettra peut-être de multiplier les projets communs.

Dans le même ordre d'idées, Véronique Béranger souhaite savoir si des contacts existent avec la Direction à la diffusion culturelle de la BnF ?

Joëlle Garcia avoue bien volontiers que collaborer avec la BnF n'a pas constitué une priorité depuis son arrivée récente à la BULAC, car elle sait que la programmation culturelle de son ancien employeur est construite plusieurs années à l'avance. Toutefois, des projets de partenariat ponctuels existent déjà, par exemple dans le cadre de l'action de la Direction scientifique de la BULAC, autour d'un manuscrit arabe dont certains feuillets sont à la BULAC et d'autres à la BnF, ou cet automne à l'occasion de l'anniversaire du rétablissement des contacts diplomatiques entre la France et la Chine (coopération SDDL<sup>5</sup>/BULAC/BnF).

Leyla Dakhli propose que dans le cadre du fil rouge « À la table du traducteur », un partenariat soit noué entre la BULAC, France Culture et la Société européenne des Auteurs (SeuA) dont elle fait partie, et qui collabore à la plate-forme IFverso de l'Institut français, afin de monter un cycle de manifestations thématiques.

Aboubakr Chraïbi propose quant à lui que l'action culturelle de la BULAC et de l'INALCO bénéficient d'une communication et d'une promotion mutualisées, sous la marque « Pôle des langues et civilisations ». Une telle collaboration permettrait une meilleure articulation entre les événements des deux institutions et éviterait les risques de redondances.

Joëlle Garcia est favorable à un travail dans cette direction, mais le calendrier n'a jusqu'à présent pas été propice à l'avancée d'une réflexion commune des deux institutions sur ce sujet : arrivée en janvier à la BULAC, Joëlle Garcia a dû se concentrer sur la gestion des urgences et la mise en œuvre de la saison culturelle en cours. Sur le plan de la prospective, elle n'a donc pu aller au-delà d'une analyse de l'existant, dont sont issus les infléchissements présentés dans la note remise au conseil. De son côté, l'INALCO conduit actuellement une réflexion approfondie sur sa politique d'action culturelle, afin notamment d'entrer dans une logique de programmation plus planifiée, condition *sine qua non* pour envisager sur ce plan une promotion et une communication communes aux deux institutions.

Jean-Luc Racine souhaite savoir si les pistes de manifestations évoquées dans la note constituent de simples hypothèses ou si Joëlle Garcia a déjà pris des contacts et des engagements fermes, et par ailleurs, s'il est encore temps pour le conseil d'émettre des suggestions concernant le programme de la saison prochaine.

---

5 Société des gens de lettres.



Joëlle Garcia indique que vu le calendrier, la programmation de la saison 2014-2015 est déjà bien avancée : les pistes évoquées dans la note sont aujourd'hui davantage que de simples pistes et ont déjà donné lieu à de nombreux échanges avec les chargés de collections et la direction de la BULAC. Toutefois, Joëlle Garcia reste preneuse de toute suggestion, mais informe les membres du conseil que le programme de la saison sera complètement bouclé d'ici la mi-juillet.

#### 4. PARTICIPATION AUX PROJETS ISTEEX ET COLLEX

---

Marie-Lise Tsagouria fait part au conseil d'informations émanant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) :

- concernant le projet ISTEEX (achat sous licences nationales de bouquets de *ebooks* ou de collections rétrospectives de périodiques électroniques), la BULAC n'a jusqu'ici été intéressée qu'à la marge par les accords signés. Le projet ISTEEX ayant également pour objectif depuis l'origine l'acquisition sous licences nationales de ressources de niche, le MESR souhaite désormais que la BULAC soit l'opérateur français pour l'achat des ressources orientalistes pertinentes. Aussi Marie-Lise Tsagouria demande-t-elle aux membres du conseil de réfléchir à des propositions d'acquisition d'ici la prochaine séance de travail de l'instance. Cette séance pourra en outre être l'occasion de faire un point sur l'offre de ressources électroniques proposées par la BULAC ;
- en complément du projet ISTEEX (pour information scientifique et technique d'excellence), le MESR s'apprête à lancer le programme COLLEX (pour collections d'excellence) : il s'agit d'une initiative destinée à prendre le relais des CADIST<sup>6</sup>, dispositif créé à partir des années 80 sur le modèle des *Sondersammelgebietsbibliotheken* allemandes et auquel la BULAC n'a jamais émargé. Les bénéficiaires du programme COLLEX, tel qu'envisagé à ce jour, recevraient, sur appels à projets (et non plus via une dotation récurrente comme pour les CADIST) une aide financière pour procéder à des acquisitions de documentation imprimée, mais aussi, ce qui est nouveau, en soutien à des chantiers de rétroconversion de catalogues, de traitement de dons ou de coordination de plans de conservation partagée (destinés à gagner, notamment en Île-de-France, de précieux mètres carrés). Le MESR attend de la BULAC qu'elle joue un rôle dans le cadre de ce nouveau réseau COLLEX.

Jean-Luc Racine se réjouit que la question de la documentation électronique soit abordée lors de la prochaine réunion du conseil et des perspectives que tracent pour la BULAC les projets ISTEEX et COLLEX.

Michele Bernardini souhaite savoir si le projet COLLEX a également pour objectif de soutenir une politique d'échange de doubles entre institutions européennes (*l'Orientale* notamment possède une collection de doubles tout à fait considérable).

Marie-Lise Tsagouria indique que les contours précis du programme COLLEX sont encore en cours de définition au MESR.

Jean-Luc Racine s'enquiert des modalités de sélection des acquisitions effectuées dans le cadre du projet ISTEEX.

Marie-Lise Tsagouria répond que ce sont les chercheurs qui ont sélectionné les ressources à acquérir dans le cadre d'ISTEEX : ils y ont été invités il y a maintenant deux ans via une grande enquête nationale relayée par les Vice-présidents des Conseils scientifiques des seuls EPSCP. Malheureusement, la BULAC ayant le statut de GIP, elle n'a pas été identifiée comme un relais possible pour l'enquête en question : il s'agit aujourd'hui, dans une nouvelle phase d'ISTEEX, de combler les lacunes issues de cette remontée partielle des besoins de la recherche.

Marie-Élizabeth Ducreux indique au conseil que, sollicitée par son établissement lors de l'enquête nationale, elle avait suggéré l'acquisition dans le cadre de Biblio-SHS de la ressource CEEOL (*Central and Eastern European Online Library*), mais que cette proposition n'a pas été retenue.

---

6 Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Alexandre Asanovic rappelle que la BULAC est abonnée à CEEOL et qu'ainsi Mme Ducreux peut accéder à cette ressource.

Jean-Luc Racine demande ce que peut faire le conseil scientifique pour aider la BULAC dans le recensement des ressources à acquérir dans le cadre d'ISTEX.

Marie-Lise Tsagouria engage les membres du conseil à lui transmettre leurs besoins et ceux glanés auprès des collègues orientalistes de leurs institutions. Il doit s'agir de ressources qui ne soient pas déjà disponibles à la BULAC et un peu onéreuses (c'est-à-dire difficiles à acquérir par la BULAC sur son budget propre). Une autre piste consiste à revenir sur des suggestions émises dans le passé par le conseil scientifique et qui n'avaient pu être retenues pour des raisons budgétaires ou du fait de difficultés à négocier auprès du ou des fournisseur(s).

Véronique Béranger informe pour sa part les membres du conseil qu'un important désherbage de périodiques japonais se prépare à la BnF, qui l'amène à penser qu'un plan de conservation partagé dans ce domaine serait à monter rapidement dans le cadre du programme COLLEX.

## 5. CONVENTIONS

---

- Soline Lau-Suchet présente le projet de convention de partenariat 2014-2017 entre la BULAC et *OpenEdition*, dont le principe avait été soumis au conseil scientifique en juin 2013. La coopération entre les deux parties repose sur un intérêt réciproque : hypotheses.org comprenant de nombreux carnets de recherche dans le domaine des études aréales, *OpenEdition* est intéressé par l'expertise de la BULAC qui, quant à elle, souhaite accéder à l'offre éditoriale de ce fournisseur. Le partenariat formalisé par le projet de convention comprend trois axes :
  - accès (y compris hors les murs, via la reconnaissance des adresses IP habituellement déclarées) de la BULAC et des bibliothèques qui lui sont associées à l'offre de ressources électroniques d'*OpenEdition* (revues, *ebooks*) sur la base d'un tarif préférentiel, avec possibilité de télécharger les documents inclus dans l'offre aux formats .pdf et .epub, accès à des statistiques d'usage conformes au protocole COUNTER, et, ce qui est moins courant, fourniture de notices bibliographiques au format UNIMARC ;
  - institution de la BULAC comme relais formation pour la création de carnets de recherche sur hypotheses.org, dans le domaine des études aréales ;
  - mise en place de « carnets radars » (c'est-à-dire de carnets de veille, visant non à publier du contenu, mais à en syndiquer) par domaine géolinguistique, pays ou zone aréale (la granularité la plus pertinente en la matière reste à déterminer).

Jean-Luc Racine se réjouit de l'existence du carnet de recherche de la BULAC, mais soulève la question de la logique de publication des laboratoires de recherche, qui ont aussi leurs propres carnets. Comment sont conciliées ces logiques de rattachement des auteurs de carnets ?

Soline Lau-Suchet réprécise que la convention confère à la BULAC un rôle de relais formation à la création de carnets de recherche, mais qu'elle ne vise pas à ce que la bibliothèque crée de nouveaux carnets : il s'agit d'un nouveau service venant en appui des initiatives des membres du GIP et ne s'y substituant pas.

*Le projet de convention de partenariat 2014-2017 entre la BULAC et OpenEdition est approuvé à l'unanimité.*

- Francis Richard présente le projet de convention de coopération entre la BULAC et la Bibliothèque nationale du Tadjikistan : une Bibliothèque nationale a ouvert au Tadjikistan en 2012. Il s'agit d'une véritable réussite, mais qui souffre d'isolement du fait de la situation géographique du pays. Or, comme dans la plupart des bibliothèques nationales de cette partie du monde, la politique documentaire de l'institution présente un tropisme

orientaliste marqué, qui explique le vif désir d'un partenariat avec la BULAC. Le projet de convention soumis à l'approbation du conseil scientifique est un projet de convention type, sans particularité aucune. Il s'agit d'une démarche qu'il conviendra peut-être de systématiser à l'avenir en direction d'autres institutions similaires.

*Le projet de convention de coopération entre la Bibliothèque nationale du Tadjikistan et la BULAC est approuvé à l'unanimité.*

## **6. GESTION DU SUCCÈS : PRÉSENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION**

---

Marie-Lise Tsagouria rappelle aux membres du conseil que leur ont été adressés les liens vers les résultats (complets et synthétiques), publiés sur le site web de la bibliothèque, de l'enquête des publics conduite par la BULAC fin 2013 (<http://www.bulac.fr/preparer-sa-venue/sinformer/enquetes-de-satisfaction-des-publics/enquete-des-publics-2013/>). Très synthétiquement, les principaux enseignements de l'enquête permettent de mieux cerner le problème de pénurie de places assises à la BULAC, qui ne concerne que certaines heures et périodes de l'année, et exclusivement les étudiants de licence (les orientalistes s'estimant les plus lésés) ; en ce qui concerne la politique d'ouverture de la bibliothèque à un large public, l'enquête met en évidence un quasi équilibre entre thuriféraires et contempteurs : les taux de satisfaction et d'insatisfaction sur ce point sont proches.

Sur la base des premiers éléments de résultats de cette enquête 2013 des publics, un plan de gestion du succès en 11 points avait été présenté au conseil en décembre 2013 :

1. augmentation de l'offre de documents empruntables
2. augmentation du nombre d'exemplaires multiples
3. augmentation du nombre de documents empruntables en L et M1 pour les lecteurs du GIP
4. augmentation du nombre maximum de demandes de communication quotidiennes de documents en magasins
5. valorisation de l'accès hors les murs aux ressources électroniques
6. valorisation de la carte documentaire parisienne
7. affichage de la jauge de fréquentation
8. extension de la réservation de places de lecture en rez-de-jardin aux étudiants en M1 du GIP
9. augmentation du nombre de places assises en fauteuil
10. possibilité pour les étudiants du GIP de réserver les salles de groupe du rez-de-chaussée et de la mezzanine
11. dépôt d'un projet CPER<sup>7</sup> d'application mobile « Ma place en bibliothèque » dans le cadre de l'UNPIDF<sup>8</sup>.

À ce jour, toutes ces actions ont été conduites, à l'exception des actions 10 (qui nécessite des travaux conséquents ne pouvant être conduits qu'en période de fermeture estivale), et des mesures de communication (actions 5, 6 et 7) qui font l'objet de la note adressée au conseil, relative au plan de communication lié à la publication de l'enquête des publics. Ce plan ne constitue pas un point de clôture pour les équipes de la BULAC, mais le commencement d'un processus de meilleure communication.

---

7 Contrat de projets État-Région.

8 Université numérique Paris Île-de-France.

Le point phare du plan consistait en une rencontre avec les publics le 10 juin dernier : programmée trop tardivement dans l'année universitaire, cette rencontre n'a pas connu l'audience espérée et sera reconduite ultérieurement, à un moment plus propice.

Aboubakr Chraïbi remercie la BULAC pour tout ce qui a été conduit en vue de prendre en compte le mécontentement des étudiants de l'INALCO.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

---

Redouane Djamouri souhaiterait savoir s'il est possible pour des conférenciers de passage de s'inscrire à la BULAC.

Marie-Lise Tsagouria rappelle que toute personne majeure (et les mineurs étudiant une langue « orientale ») peut s'inscrire à la BULAC. S'il s'agit juste de visiter la bibliothèque, l'on peut, à condition de prévenir à l'avance, être conduit, sans s'inscrire, par un agent de la BULAC. Mais il reste préférable de s'inscrire (la procédure est très rapide), notamment parce que l'inscription permet d'accéder à toute une série de services (en premier lieu desquels l'accès hors les murs à l'offre de ressources électroniques de la bibliothèque).

Jean-Luc Racine propose que soit voté sans réserve un satisfecit pour la qualité et l'ampleur du travail réalisé par les équipes de la BULAC.

*Cette proposition rallie tous les suffrages et est approuvée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 12h31.*